

## CALENDRIER DES COLLECTES 2019

### Collectes de janvier



8 et 29 janvier



9 et 23 janvier



15 janvier

### Collectes de février



19 février



6 et 20 février



12 février

« Chaque difficulté  
rencontrée doit être  
l'occasion d'un  
nouveau progrès. »

*Pierre de Coubertin*

**Comptes du mois:  
Janvier 2019  
77 084,35 \$**

Prochaine réunion du Conseil municipal :  
Lundi, 4 février 2019, à 19h30  
Au Centre communautaire Desjardins

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

30, RUE DE L'ÉGLISE, C.P. 40

SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI (QUÉBEC) G0L 4C0

TÉLÉPHONE : (418) 738-2896

[admin@st-simon.qc.ca](mailto:admin@st-simon.qc.ca)

# Bulletin Municipal

JANVIER 2019

## NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA GARDE DES ANIMAUX

Nous avons enfin des règlements applicables par la Sûreté du Québec et les municipalités uniformisés concernant divers sujets tel que la garde des animaux, le stationnement, le colportage, les systèmes d'alarme et la paix et l'ordre. Cette démarche est dans le but de faciliter l'application de ces règlements et d'accéder à la Cour municipal. Nous tenons donc à informer nos citoyens que le Règlement no 2018-04 concernant la garde d'animaux est entré en vigueur le 12 septembre 2018. Celui-ci prévoit des dispositions concernant le bien-être animal, les chiens, les licences pour chien, des dispositions générales encadrant la garde de divers animaux, les nuisances, la saisie, la garde en fourrière et des sanctions advenant le non-respect. Toute plainte concernant le règlement doit se faire au moyen du formulaire général de plainte et doit être accompagné de preuve (photos, vidéo et autre) pour être recevable auprès de la municipalité. Une plainte peut être faite auprès de la Sûreté du Québec en tout temps. Voici quelques dispositions à prendre connaissance :

- L'enregistrement de tout chien dont le maître vit habituellement à Saint-Simon doit être fait auprès de la municipalité au moyen du formulaire prévu à cette fin (joint au présent message). **Le coût de l'enregistrement est de 5\$ pour toute la vie du chien.** Une médaille au nom de la municipalité avec un numéro sera délivrée et devra être portée en tout temps par le chien. Ceci dans le but de retrouver le domicile de nos fidèles compagnons à 4 pattes dans les plus brefs délais. ;
- Un maximum de 4 animaux par unité de logement est permis dont 3 maximum peuvent être des chats ;
- Dans tous les endroits publics (rue, trottoir, parc, terrain, bureau de poste) les chiens doivent être maintenues au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 2 m et doit être sous le contrôle du gardien;
- Sur les terrains privés dont le maître du chien a l'autorisation, un chien doit être maintenu dans un enclos fermé, dans un bâtiment, sur un terrain clôturé, attaché au moyen d'une corde à un endroit solide sans lui permettre d'aller à moins de 2 m de la limite du terrain privé ou garder sans laisse sous le contrôle direct du gardien;
- Tout animal errant sera saisi par la municipalité afin de l'apporter à la fourrière dans le but de retrouver son gardien. Un séjour de fourrière coûtera 25 \$ par jours au maître advenant qu'il reprenne possession de son animal. Le maître devra enregistrer son chien advenant l'obligation, payer les frais de fourrière et les sanctions, s'il y a lieu;
- Advenant que le gardien ne reprenne pas possession de son animal dans les 3 jours suivant saisie, la municipalité devient propriétaire de l'animal. Elle procédera à une campagne d'adoption durant 3 jours. Advenant que l'animal ne puisse être adopté (malade, blessure, dangereux) ou n'est pas adopté au bout de la période à cette fin, celui-ci sera euthanasié par un vétérinaire.
- Tout excrément dans un endroit public doit être ramassé immédiatement.

Il faut concevoir que tous les citoyens ne sont pas nécessairement amateurs de chiens et que le respect de chacun assurera une bonne cohabitation.

## Fabrique de Saint-Simon

Voici l'horaire pour les prochaines messes à Saint-Simon :

**Dimanche 10 février à 10h00**

**Dimanche 24 mars à 10h00**

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019, de la part de tous les membres de la Fabrique de Saint-Simon.

## PATINOIRE SAINT-SIMON

Grâce à nos généreux bénévoles, la patinoire au Centre communautaire est en fonction ! Voici les heures d'ouverture de la patinoire de Saint-Simon :

Vendredi de 19h à 21h

Samedi de 13h à 17h et de 19h à 21h

Dimanche: 10h à 12h et de 13h à 17h

En cas de doute sur l'ouverture de la patinoire dû à la température (froid ou pluie), surveillez la page Facebook des Loisirs Saint-Simon.

## CUISINE COLLECTIVE

Les activités de cuisine collective ont débuté le 22 janvier dernier au Centre communautaire Desjardins. Il reste des places disponibles sur le groupe du soir. L'activité se tient les mardis soirs (aux 2 semaines) de 18h30 à 21h30 et le coût est de 10 \$ par soir. Venez cuisiner et socialiser avec nous, vous repartirez avec le sourire et de la bonne nourriture! Pour plus d'information ou pour s'inscrire, contactez-nous au 418-738-2896. Au plaisir de cuisiner avec vous !

## TECHNIQUES DE TISSAGE

Nous saluons 2019 avec un regain d'énergie! Suite à la rencontre du 23 janvier 2019, les activités d'apprentissage sur métiers à tisser sont débutées à la Salle Ernest-Lepage. Viens nous faire connaître tes goûts, tes aspirations et ta disponibilité! Nous sommes là pour répondre à tes questions. Jusqu'à maintenant, nous avons 16 inscriptions ! Si vous désirez apprendre à tisser sur un métier, ou pour d'autres informations, veuillez contacter Mme Cécile Normand au 418-738-2961 ou Mme Diane Lamarre par courriel au [diane.lamarre@globetrotter.net](mailto:diane.lamarre@globetrotter.net)

Bienvenue en tout temps !

## RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**ATTENDU QUE** Madame Mylène Boucher détient un contrat de travail signé le 27 février 2017 la liant à la Municipalité de St-Simon-de-Rimouski à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit à la clause 7.2 les modalités de résiliation dudit contrat par la Municipalité;

**ATTENDU QUE**, conformément à cette clause, un préavis de trente (30) jours a été remis par huissier à Madame Boucher le 5 décembre 2018 l'informant de l'intention de la Municipalité de résilier son contrat lors de l'assemblée du Conseil municipal du 14 janvier 2019 et décrivant les faits et les motifs de cette résiliation;

**ATTENDU QUE**, tel que prévu à cette clause, le préavis informait Madame Boucher du fait que la Municipalité lui donnait l'occasion d'être entendue par le Conseil municipal avant de prendre une telle décision et ce lors de sa réunion de travail du 9 janvier 2019, réunion où Madame Boucher ne s'est pas présentée;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a décidé de maintenir son intention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents, sauf un, qui s'abstient invoquant un conflit d'intérêt :

**DE** mettre fin au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mylène Boucher, à compter de ce jour.

## EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**ATTENDU QUE** le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière doit être comblé suite à la résiliation du contrat de travail de Madame Mylène Boucher, ancienne titulaire du poste;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'intérêt pour combler ce poste et que quatre (4) candidats ont été retenus dont trois (3) se sont présentés en entrevue les 27 et 29 novembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** le comité chargé d'analyser les candidatures a porté son choix sur Madame Nancy Dubé et a suggéré au Conseil municipal d'entériner ce choix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** procéder à l'embauche et à la nomination de Madame Nancy Dubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter de ce jour;

**DE** confier au maire Wilfrid Lepage le soin de signer, au nom de la Municipalité, le contrat d'engagement négocié entre les parties.

## EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

Procéder à l'embauche de M. Gilles Deschênes comme employé municipal pour la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski. La rédaction et la signature du contrat suivra avec la venue de Mme Nancy Dubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

## NOMINATION D'UN CAPITAINE

Nommer M. Frédéric Racine à titre de capitaine à temps partiel pour les pompiers de la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski. Il a complété tous les examens et exigences requises pour l'application de ce poste. Cette nomination est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois.

## NOMINATION RÉSOLUTION – MONTANT FORFAITAIRE POUR LE TEMPS CONSACRÉ AU GLAÇAGE DE LA PATINOIRE

Donner un montant de 30 \$ par journée à M. Claude Plourde pour le glaçage de la patinoire au Centre communautaire Desjardins.

## DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOYÉ D'ÉTÉ CANADA 2019 POUR LE PARC CROC-NATURE

Appuyer la demande de la Brigade Verte dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2019* pour l'embauche d'un employé durant la saison estivale. La Municipalité s'engage à défrayer les coûts des charges sociales pour cet employé.

## BIBLIOTHÈQUE L'IMAGINAIRE

Nos heures d'ouvertures sont le **Lundi, de 17h00 à 19h00**. En cas de tempête, bien vouloir téléphoner à la responsable, Mme France Beauchesne au 418-738-2517 pour savoir si la bibliothèque est ouverte. Bienvenue à tous !

### Le saviez-vous?



Photo: GreenBlizzard



[www.obv.nordestbsl.org](http://www.obv.nordestbsl.org)

Les Québécois sont les plus grands buveurs d'eau embouteillée au Canada (1,5 milliards de bouteilles / an). Or les bouteilles de plastique jetables ont des impacts environnementaux importants:

1. La fabrication et le transport nécessitent l'utilisation de ressources non renouvelables qui émettent une grande quantité de gaz à effet de serre
2. 3 à 5 litres d'eau sont nécessaires pour produire une seule bouteille
3. 80 % des bouteilles se retrouvent dans les sites d'enfouissement ou dans les cours d'eau, alors qu'elles prendront 1000 ans à se décomposer

L'eau embouteillée n'est pas meilleure pour la santé! Au contraire, les règlements municipaux régissant la qualité de l'eau du robinet sont plus sévères que ceux appliqués à l'industrie de la production d'eau en bouteille.

Réduisons donc notre empreinte environnementale en remplaçant les bouteilles de plastique par des gourdes réutilisables!

## UNE JOURNÉE GRATUITE AU PARC DU MONT-SAINT-MATHIEU

Cette année encore, une journée complète de ski, planche à neige et glissade est offerte aux citoyens de la MRC des Basques pour la saison 2019. La date de cette journée pour la Municipalité de Saint-Simon est le **17 mars 2019**. Vous pouvez vous procurer vos coupons au bureau municipal avant la journée de ski.

**N.B.** Le jour de l'activité, vous devez présenter, en plus de votre coupon, avoir une des cartes d'identités suivantes : permis de conduire avec une adresse valide, carte étudiante, carte d'hôpital avec adresse de résidence et le nom du parent sera requise pour les enfants n'ayant pas de carte étudiante. **Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.** Merci de votre collaboration et au plaisir de vous voir sur les piste !

## FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

### DEMANDE DE DÉNEIGEMENT (FAMILLES THIBAUT ET LEGAULT)

M. le Maire ainsi que 2 conseillers sont allés visiter les lieux et ont demandé une soumission à Excavation Robert Fournier pour le déneigement d'une partie de la rue du Boisé sur une distance de 100 mètres ainsi qu'une partie de la rue du Ruisseau, sur une distance de 300 mètres. Il est résolu d'autoriser le déneigement de ces portions de rues car celles-ci sont verbalisées, et d'accepter la soumission d'Excavation Robert Fournier au coût de 600 \$ pour le reste de l'hiver 2019 (900 \$ pour l'année complète).

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-07

Il est résolu de donner l'avis de motion pour le Règlement 2019-01 modifiant le Règlement 2018-07 sur la sécurité, la paix et l'ordre, concernant la consommation de cannabis dans les lieux publics.

### FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE

Renouveler l'adhésion auprès de la FQM pour l'année 2019, au coût de 1 091,09 \$.

### JOURNAL INFO DIMANCHE – PARUTION D'UN ARTICLE SUR SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

Autoriser la parution d'un article sur Saint-Simon-de-Rimouski, où M. le Maire a été interviewé, au coût de 195 \$ plus taxes.

### TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR 2019

Accepter les tarifs 2019 présentés par la ville de Rivière-du-Loup en date du 26 septembre 2018, qui sont entre autres de 76 \$ la tonne métrique, même taux que 2018, pour les matières résiduelles provenant d'une municipalité ayant le droit d'accès.